



de Mersch, échanson de la comtesse Ermesinde, ¹⁾ donne au prieuré de Marienthal une rente de 7 maldres de seigle sur la dîme de Colpach; cette donation fut confirmée le 15 juillet de la même année par l'archevêque de Trèves, ²⁾ et le 1^{er} juin 1239 par le pape Grégoire IX. ³⁾

En 1303, Henri VII, comte de Luxembourg, cèda à titre d'échange à Nicolas de Guérelldinges dit Morloway tout ce qu'il avait à Colpach Bas; ses descendants auront vraisemblablement pris le nom de Colpach; car il était d'usage alors chez les nobles de prendre et de porter les noms des châteaux et maisons qu'ils possédaient et où ils résidaient.

Comme cet acte est très-important, en tant qu'il fixe l'origine de la seigneurie de Colpach, j'ai cru devoir le copier:

Nous Henry, comte de Luxembourg et de la Roche et marquis d'Erlons, faisons connaissant et savoir à tous, que nous avons eschangé, donné et quitté, pour nous et pour nous hoirs à Nicolaus de Guereldinges dit Morloway, escuyer, tout chu entièrement que nous avons et avons esté tenans jusqu'àjourn'hui en la ville et en finage de Coilebach la desoutraine, en hommes et femmes, en bois, en chans, en preis, en rivière, et en toute otres chauses sans rien faire omettre, ne retenir. Et si nous avons encore donné et quitté une mesure avec tout cheu qu'il a la dite mesure que ma chère tante Marguerite damoiselle de Luxembourg avait en la dite ville de Coilepach à tenir à toujours mais en héritage à lui et à ses hoirs, pour lequel héritage le dis Nicholas nous a donné, verpit et quitté pour lui et pour ses hoirs tout cheu entièrement qu'il avait et avoir pouvait et devait en la ville et en finage de Beybenge deleis Differt et en termes de Buevange et tous les appendisses à tenir à toujours mais en héritage à nous et à nous hoirs; et avons promis et promettons à tenir le dit eschange et les dites convenances à toujours mais sans rapeller de nous ne d'atre pour nous. En témoignage de laquelle chause, pour tant qu'elle soit ferme et estable, avons-nous donné à dit Nicholas cette lettre scaillée de notre propre sciel. Ce fut fait et donné l'an de grâce notre seigneur 1303, le samedi après Pâques, au mois d'avril.

Le mot ville signifie ici simplement villa, ou domaine.

Le 3 novembre 1357 Jean de Colpach, seigneur d'Ell, écuyer du siège des nobles, prévôt d'Arlon, Sara, sa femme (probablement dame de Septfontaines ou de Sterpenich) et Jean, leur fils, donnèrent à Huart d'Autel, leur neveu, conseiller de Wenceslas et sénéchal du pays de

¹⁾ N. van Werveke, cart. de Marienthal, I, 15.

²⁾ l. c. I, 25.

³⁾ l. c. I, 33.